

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30**  
**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

**Etaient présents** : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mme PAILHORIE Anne, M. RAYSSAC Pascal.

**Etaient représentés** :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

**Absents** :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

**2020.14 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Mes Chers Collègues,

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

En raison de la situation très particulière COVID-19, les Commissions Communales en charge de la Cohésion Sociale, de la Culture et des Sports ne se sont pas réunies pour étudier les différentes demandes.

Par courrier en date du 12 mai dernier le Maire s'est adressé aux Présidents et Présidentes d'associations pour leur garantir un soutien face à l'arrêt de leurs activités souvent source de recettes et d'équilibre budgétaire. Néanmoins les associations ont renseigné et transmis leur dossier de subvention et formulé leurs demandes dans la majeure partie des cas de manière identique à celle de 2019.

Par contre, certaines associations évoquant une situation particulière de baisse des recettes liées à la période de confinement, ont sollicité des montants nettement supérieurs à l'année passée. Ainsi, il est proposé d'attribuer, dans un premier temps, et au titre de « subventions de fonctionnement » un montant identique à 2019 à l'exception des associations suivantes : histoires d'enfants, secours populaire et restos du cœur. Pour ces trois associations, une attention particulière a été portée soit en raison de leurs actions sociales pendant la période de l'état d'urgence sanitaire soit pour l'accueil des enfants favorisant la reprise d'activité professionnelle des parents.

Par ailleurs, il est proposé pour les associations qui ont sollicité un montant de subvention supérieur à 2019 que leur dossier de demandes soit réétudié, dans un second temps, à l'appui de renseignements complémentaires pour l'attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses seront prévus au Budget Primitif 2020 (article 6574), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote en Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et la Crèche Histoire d'Enfants pour lesquelles un premier acompte de 50 % sur la base de la subvention N-1 a déjà été mandaté (Conseil municipal du 19 février 2020).

Il sera donc procédé au versement du solde de la subvention pour ces trois associations qui sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier de l'utilisation des fonds attribués.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

Associations sportives	Propositions
Cabe 47	900.00 €
Cabbe	2 000.00 €
Indian's	6 150.00 €
Cyclotourisme	500.00 €
Ecole de Golf	5 800.00 €
Gymnastique d'entretien	600.00 €
Pétanque Bon-Encontre	600.00 €
RCBB	28 500.00 €
S.A.B.B.E	1 000.00 €
Tennis Bon-Encontre	3 500.00 €
Volley	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 050.00 €</b>

Associations sociales	Propositions
ASSAD	3 500.00 €
Restos du Cœur	1 200.00 €
Amicale Anciens combattants	400.00 €
Club La Bonne Rencontre	3 000.00 €
Secours Catholique	400.00 €
Histoire d'enfants	50 000.00 €

Secours Populaire	500.00 €
Propriétaires Plaine Levant	700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 700.00 €</b>

Associations culturelles et divers	Propositions
A Livre ouvert	285.00 €
Les amis de Sainte Radegonde	900.00 €
C.I.B.E. MICROTEL	550.00 €
Comité jumelage Carabane	1 250.00 €
Des Chiffres et des Lettres	200.00 €
Fadas de la musique mécanique	1 000.00 €
Groupe Vocal Andante	850.00 €
Images Nouvelles	600.00 €
Livres en Livres	1 000.00 €
Musiquenvie	23 721.00 €
<i>Radio Bulle</i>	750.00 €
<i>Société de Chasse</i>	400.00 €
Ste Sciences Naturelles	300.00 €
Danse'n CO	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 006.00 €</b>

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
 A l'unanimité**

**DECIDE** : d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations :

Associations sportives	Propositions	Vote
Cabe 47	900.00 €	Mr BIELLE-BIARREY ne prend pas part au vote. Pour : 23
Cabbe	2 000.00 €	Pour : 24
Indian's	6 150.00 €	Pour : 24
Cyclotourisme	500.00 €	Pour : 24
Ecole de Golf	5 800.00 €	Pour : 24
Gymnastique d'entretien	600.00 €	Pour : 24
Pétanque Bon-Encontre	600.00 €	Pour : 24
RCBB	28 500.00 €	Pour : 24
S.A.B.B.E	1 000.00 €	Pour : 24
Tennis Bon-Encontre	3 500.00 €	Pour : 24
Volley	3 500 €	Pour : 24
<b>TOTAL</b>	<b>53 050.00 €</b>	

Associations sociales	Propositions	Vote
ASSAD	3 500.00 €	Pour : 24
Restos du Cœur	1 200.00 €	Pour : 24
Amicale Anciens combattants	400.00 €	Pour : 24
Club La Bonne Rencontre	3 000.00 €	Pour : 24
Secours Catholique	400.00 €	Pour : 24
Histoire d'enfants	50 000.00 €	Pour : 24
Secours Populaire	500.00 €	Pour : 24
Propriétaires Plaine Levant	700.00 €	Pour : 24
<b>TOTAL</b>	<b>59 700.00 €</b>	

Associations culturelles et divers	Propositions	
A Livre ouvert	285.00 €	Mme LAPEYRE ne prend pas part au vote Pour : 23
Les amis de Sainte Radegonde	900.00 €	Mme FERRAND ne prend pas part au vote Pour : 23
C.I.B.E. MICROTEL	550.00 €	Pour : 24
Comité jumelage Carabane	1 250.00 €	Pour : 24
Des Chiffres et des Lettres	200.00 €	Pour : 24
Fadas de la musique mécanique	1 000.00 €	Pour : 24
Groupe Vocal Andante	850.00 €	Pour : 24
Images Nouvelles	600.00 €	Pour : 24
Livres en Livres	1 000.00 €	Pour : 24
Musiquenvie	23 721.00 €	Pour : 24
Radio Bulle	750.00 €	Pour : 24
Société de Chasse	400.00 €	Pour : 24
Ste Sciences Naturelles	300.00 €	Pour : 24
Danse'n CO	200.00 €	Pour : 24
<b>TOTAL</b>	<b>32 006.00 €</b>	

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
 de cet acte  
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
 d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
 Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
 à compter des formalités de publication et de transmission  
 en Préfecture.  
 Affichage le 16 juin 2020

Pour copie conforme  
 Le Maire,

**Pierre TREY D**

